



SuD 382.3 - 007

Kse/Lry

Stratégie Balkans 2003-2006

Programme d'aide au retour pour les personnes vulnérables originaires des Balkans (Bosnie-Herzégovine, Serbie-et-Monténégro, Kosovo) :



synthèse du rapport intermédiaire 2005 (période concernée : du 1^{er} juillet 2003 au 30 juin 2005)

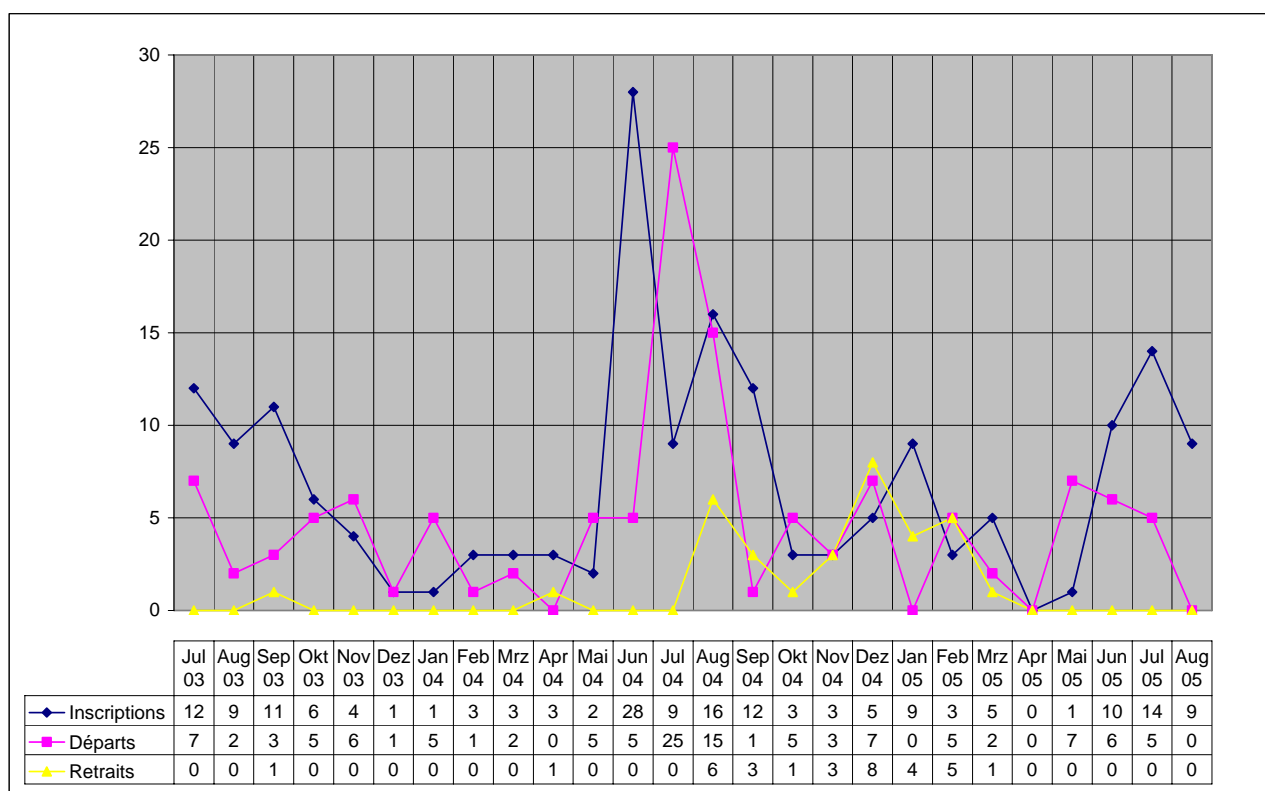
Berne-Wabern, août 2005

PT Balkan (Equipe de projet Balkans)

Lancé le 1^{er} juillet 2003, le « programme d'aide au retour pour les personnes vulnérables originaires des Balkans » (Bosnie-Herzégovine, Serbie-et-Monténégro, Kosovo compris) s'adresse aux personnes ne pouvant, en raison de difficultés personnelles, réaliser leur souhait de rentrer dans leur pays de provenance. L'intégration durable de ces personnes se heurte effectivement, la plupart du temps, à des problèmes de santé, à un avenir incertain, aux différences culturelles ou à l'absence d'un réseau social en Suisse.

Au cours des deux premières années, au total 159 personnes, réparties dans 75 dossiers, se sont inscrites au programme. Sur ces 159 personnes, 118 ont quitté la Suisse et 33 se sont retirées du programme, les huit autres faisant encore l'objet d'investigations. Les chiffres (à savoir cinq départs par mois) répondent aux attentes formées au lancement du programme, qui tournaient autour de 50 à 100 départs par an. A ce jour, aucun participant rentré au pays n'est, par ailleurs, revenu en Suisse.

Le graphique suivant reflète l'évolution du nombre d'inscriptions, de départs et de retraits durant la période de référence :



Le nombre d'inscriptions au programme augmente sensiblement durant les mois d'été. Ces variations saisonnières sont dues non seulement aux conditions climatiques, mais aussi et surtout aux travaux de construction et de rénovation des maisons et des appartements que les rapatriés doivent effectuer après leur retour.

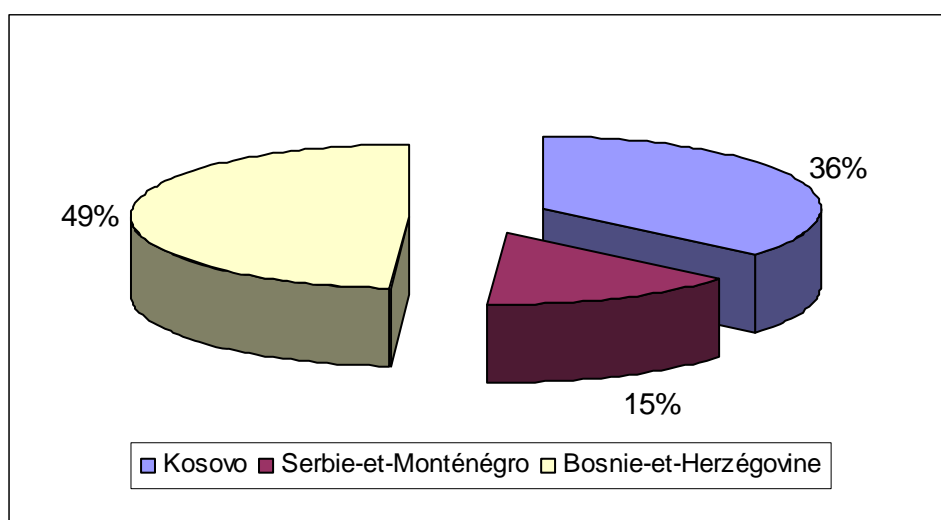
Or, les aides au retour offertes jusqu'ici aux personnes vulnérables sous la forme de montants forfaitaires ne se sont pas avérées suffisantes. Aussi ce programme s'est-il orienté vers une approche individuelle. Sur mandat de l'Office fédéral des migrations (ODM), l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a ainsi cherché sur place la meilleure solution et proposé un train de mesures d'intégration concrètes. La nature et la valeur des prestations différaient selon les cas. Auparavant, une aide au retour à hauteur

d'environ CHF 3'500.- en moyenne était octroyée par personne. Les prestations versées au titre de l'aide au retour individuelle aux 118 personnes parties (soit 58 dossiers) étaient, à chaque fois, consignées par écrit dans une convention.

Douze fois, le versement d'espèces a suffi. Dans presque la moitié des cas, c'est l'absence d'habitation ou la médiocrité des conditions de logement qui constituaient un obstacle au retour. Vingt dossiers ont donc obtenu le financement de travaux de construction de maisons (rénovations, agrandissements, parties de constructions nouvelles), sept la prise en charge du loyer (pour un an au maximum), six des installations gratuites et huit une aide dans le cadre du programme « cash for shelter/care ». Par ailleurs, une aide médicale a été fournie à 22 reprises. Enfin, une participation à un programme de placement de l'OIM [Employment Assistance Service (EAS)] a été offerte dans dix cas et des projets individuels de nature professionnelle ont été déposés dans douze autres cas.

D'après les collaborateurs de l'OIM en mission sur place, l'encadrement des rapatriés sur le long terme a accru la confiance de ces derniers dans le processus de réintégration, ainsi que leur disposition à accepter une aide et des conseils. C'est là que le programme d'aide au retour pour les personnes vulnérables originaires des Balkans, unique en son genre, se différencie des programmes concernant d'autres pays européens.

Le graphique suivant met en évidence la répartition des participants selon leur pays/région :

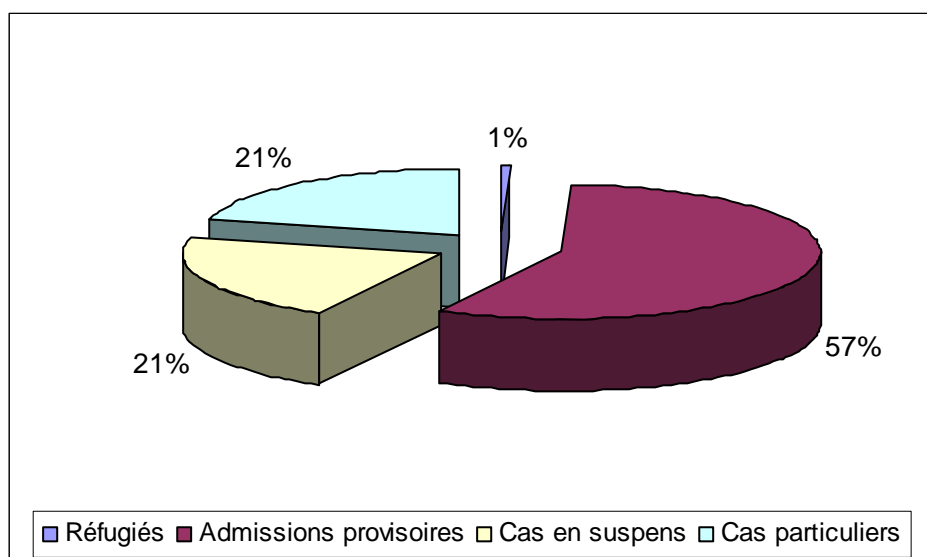


Contrairement aux ressortissants de la Serbie-et-Monténégro et à ceux du Kosovo, les personnes en provenance de la Bosnie-Herzégovine ont manifesté à l'égard du programme un intérêt supérieur à la moyenne.

Ce sont les personnes élevant seules leurs enfants et les familles qui répondaient le plus au profil du rapatrié, représentant 55 % des cas. La part des célibataires ne s'élevait qu'à 28 % et celle des couples n'excédait pas 17 %.

En analysant l'âge des participants, il est frappant de constater que les plus de 60 ans constituaient exactement un quart de l'ensemble des participants. L'intérêt supérieur à la moyenne des personnes de cette catégorie à quitter la Suisse repose, d'une part, sur l'absence de perspectives d'intégration, d'autre part, sur le désir de passer ses vieux jours au pays.

Le graphique suivant met en lumière la répartition des participants selon leur statut en Suisse :



La Section Aide au retour a, à titre exceptionnel, autorisé 34 requérants (l'équivalent de dix dossiers) frappés d'une décision de renvoi exécutoire et tenus de quitter la Suisse à participer au programme. Ce nombre, qui correspond à un cinquième du total des participants, prouve qu'il serait, dans certains cas particuliers, judicieux d'étendre le programme aux personnes frappées d'une décision de renvoi exécutoire, pour autant qu'elles satisfassent aux critères relatifs à la vulnérabilité.

Outre le programme d'aide au retour, la « Stratégie Retour dans les Balkans 2003-2006 », adoptée au printemps 2003 par le Groupe ILR, englobe des aides structurelles financées par l'ODM et mises en place par la Direction du développement et de la coopération (DDC). A la fin de l'année 2005, 23 des 29 millions de francs prévus (2003-2006) auront été dépensés.

Une petite partie de cette somme a été investie, en rapport direct avec le retour des participants au programme, dans des projets de structures de petite envergure dans le but de venir en aide non seulement aux rapatriés, mais aussi aux communes accueillant les rapatriés et de renforcer les infrastructures de ces dernières. Jusque-là, la DDC et l'OIM ont mis en œuvre les trois projets suivants :

- suite au retour d'une habitante âgée, le village bosniaque de Sebiocina a, en 2004, été équipé en installations électriques, auparavant inexistantes, au moyen d'une connexion au réseau électrique à haute tension et de la construction d'un transformateur ;
- grâce au retour d'un couple âgé nécessitant des soins médicaux, tous les habitants du village bosniaque de Skugrici bénéficient, depuis le début de l'année 2005, d'un service ambulatoire assurant les soins de base ;
- le retour au Kosovo d'un homme sous traitement médical a entraîné la modernisation, en avril 2005, de la division de médecine interne de la clinique universitaire de Pristina.

Trois autres projets de structures de petite envergure sont encore en cours de planification.

Il convient, en conclusion, de déterminer s'il est nécessaire de poursuivre le programme en 2006 en évaluant les effectifs futurs et en envisageant les scénarios possibles. Le tableau ci-après donne un aperçu de la région de provenance et du statut des personnes vivant en Suisse à la fin du mois de juin 2005 :

Pays/Statut	Bosnie-Herzégovine	Kosovo	Serbie-et-Monténégro	Total
Procédure pendante à l'ODM	70	225	145	440
Procédure pendante à la CRA	813	891	595	2'299
Admission provisoire	2'242	5'343	2'435	10'020
Exécution du renvoi	537	690	475	1702
Total	3'662	7'149	3'650	14'461

Il n'y a pas lieu de s'attendre à une baisse du nombre de participants au cours de la troisième année, 10 000 ressortissants de ces Etats bénéficiant encore d'une admission provisoire en Suisse. Toujours élevés, les effectifs justifient donc la poursuite du programme.

Autres arguments favorables à la poursuite du programme :

- le nombre d'inscriptions a jusqu'ici répondu aux attentes ;
- les instruments d'aide au retour habituels ne sont, de par leur conception et leurs conditions, pas adaptés aux cas particuliers et aux personnes vulnérables ;
- le déroulement des opérations en Suisse et sur place est maintenant bien rôdé ;
- l'évaluation du rapport coût-bénéfice fait, à la fin du mois de juin 2005, état d'une baisse des coûts d'environ CHF 800 000.- ;
- dans de nombreux cas difficiles et coûteux, le retour n'aurait pas été imaginable sans l'aide du programme.

Arguments allant à l'encontre de la poursuite du programme :

- les investigations prennent beaucoup de temps et sont coûteuses, les conventions sont vastes ;
- il est difficile, s'agissant de cas particuliers, d'estimer les possibilités financières de l'environnement familial et d'accorder des prestations en conséquence ;
- dans certains cas, le retour n'a pas résulté exclusivement des prestations accordées dans le cadre du programme ;

- à peine 2% des personnes admises en Suisse à titre provisoire ont manifesté de l'intérêt pour le programme d'aide au retour dans les Balkans malgré des prestations considérables.

Force est de constater, après avoir pesé le pour et le contre, que les aspects positifs sont indéniablement prépondérants. Toutefois, des adaptations s'imposent.

En effet, il importe d'informer les intéressés de la prolongation du programme par le biais d'une campagne d'information. Tout participant potentiel devra désormais s'inscrire. Une autre mesure est également envisageable dans le cadre du contrôle des admissions provisoires effectué chaque année par l'ODM : en cas de levée de l'admission provisoire, les personnes chargées de l'encadrement et les services-conseils en vue du retour devront attirer l'attention des intéressés sur les possibilités qui leur sont offertes dans le cadre du programme personnellement et non plus au moyen d'un simple aide-mémoire, comme c'était le cas avant.

Le 17 août 2005, le Groupe ILR a, à la demande de l'Equipe de projet Balkans, décidé de prolonger d'un an, soit **jusqu'au 31 décembre 2006**, le programme d'aide au retour pour les personnes vulnérables originaires des Balkans. Les prestations restent les mêmes.

En vue de se conformer à la pratique, il est dorénavant possible d'envisager également, dans certains cas particuliers, la participation de personnes frappées d'une décision de renvoi exécutoire et dont le délai de départ n'est pas encore échu, pour autant qu'elles satisfassent aux critères relatifs à la vulnérabilité.

Deux délais sont modifiés :

- les participants au programme doivent être entrés en Suisse avant le 1^{er} septembre 2005 ;
- le délai d'inscription est fixé au 30 septembre 2006.

L'objectif est d'enregistrer 100 autres participants au programme.

Auteur du rapport :

Thomas Lory, Section Aide au retour

Visa :

Eric Kaser, chef de la Section Aide au retour